

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du jeudi 20 avril 2023

### Convocation

Date : 14 avril 2023  
Affichée et publiée le :  
14 avril 2023

\*\*\*\*\*

Délibération n°  
28-CC200423

\*\*\*\*\*

### Nombre de Membres :

- En exercice : 44  
- Présents : 26  
- Pouvoirs : 15  
- Votants : 41  
- Absents : 03

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 41  
- Contre : -  
- Abstention : -

\*\*\*\*\*

### Liste des délibérations

Affichée et mise en ligne  
le 21 avril 2023

Délibération mise en ligne  
sur le site internet de la

CCSSO le 10 MAI 2023

### CRÉATION D'UN EMPLOI DE CHARGÉ DE MISSION AU SEIN DU PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 20 avril, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant située au 1 rue de l'Aunette, 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 14 avril 2023, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky MÉLIQUE

### Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame BALOSSIER Françoise	Monsieur LESAGE William
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LOISELEUR Pascale
Madame BENOIST Magalie	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur CHARRIER Philippe	Madame MIFSUD Florence
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur TESSON Gilles
Madame JAUNET Christel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	
Monsieur LEFFEVRE Sylvain	

### Ont donné pouvoir :

Monsieur ACCIAI Maxime à Madame TONDELLIER Viviane  
Monsieur BARON Jean-Marc à Madame LOISELEUR Pascale  
Monsieur BOULANGER Damien à Monsieur GEOFFROY Rémi  
Monsieur CURTIL Benoit à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Monsieur LEFFEVRE Sylvain  
Madame GAUVILLE HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique  
Madame GORSE CAILLOU Isabelle à Madame MIFSUD Florence  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame MARTIN Émilie à Monsieur BOUFFLET Pierre  
Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine à Madame LUDMANN Véronique  
Madame PIERA Pascale à Monsieur GUEDRAS Daniel  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre  
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Madame ROBERT Marie-Christine à Madame SIBILLE Elisabeth  
Monsieur ROLAND Dimitri à Madame JAUNET Christel

Paraphes	
	JM

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :**

Monsieur FROMENT Daniel par Monsieur TESSON Gilles

**Étaient absents**

Monsieur GRANZIERA Gilles

Monsieur NOCTON Laurent

Monsieur PATRIA Alexis

**Le Président de séance vérifie les conditions de quorum** : 26 présents et 15 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

**Monsieur Philippe CHARRIER, Vice-Président, rappelle à l'Assemblée** qu'en application de la réglementation, notamment l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- Le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- La catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- Pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35ème),
- Le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel et dans ce cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Compte tenu de la nécessité d'accueillir un agent en fin de détachement qui demande sa réintégration et la récente création du Pôle Transition Ecologique et Environnement, il convient de renforcer les effectifs de ce Pôle, notamment dans le contexte de la préparation de la prise de compétence eau potable et des nouveaux projets relatifs à la Transition Écologique.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante :

Qu'au regard de l'organisation actuelle des services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et de la définition des besoins, soit créé, au tableau des effectifs, le poste détaillé ci-après :

- Un **emploi de Chargé de mission** H/F, à temps complet relevant du cadre d'emploi des Ingénieurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux ou des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux au sein du Pôle Transition Ecologique et Environnement à compter de la transmission de la présente délibération auprès des services de l'Etat.

Paraphes	
	JM

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie A ou B dans les conditions fixées à l'article L332-14 ou L332-8 du code général de la fonction publique. Il devra, dans ce cas, justifier d'un diplôme ou d'expérience professionnelle.

Le contrat L332-14 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles L332-8, sont d'une durée maximale de 3 ans, renouvelable dans la limite totale de 6 ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Monsieur le Président est chargé d'informer le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Oise de la création ou de la vacance de cet emploi permanent afin qu'il en assure la publicité.

Monsieur le Président est également chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.452-44 du code général de la fonction publique, ce poste pourra, à la demande expresse de la Communauté Communes Senlis Sud Oise, être pourvu par un agent contractuel du Centre de Gestion de l'Oise, qui sera mis à disposition de la collectivité pour assurer cette mission permanente à temps complet.

## DELIBERATION

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Considérant** la nécessité d'accueillir un agent en fin de détachement qui sollicite sa réintégration ;

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire en date du 20 octobre 2022 ;

**Après avoir entendu l'exposé du Président**, par un vote au scrutin ordinaire, par 41 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **ADOPTENT** la proposition de Monsieur le Président de la CCSSO,
- **MODIFIENT** ainsi le tableau des emplois :

Paraphes	
	

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS CCSSO PAR FILIERE</b>					
<b>Date et n° de délibération</b>	<b>Cadres d'emplois et/ou grades de la délibération</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Durée hebdomadaire du poste</b>	<b>Intitulé du poste de la délibération</b>	<b>Etat du poste</b>
<b>Filière administrative</b>					
N°2021-CC-03-051 du 6 juillet 2021	Emploi Fonctionnel	A	Temps complet	Directeur Général des Services d'une Communauté de Communes de 20 000 à 40 000 habitants H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur des Affaires Générales H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur du Développement Economique H/F	Pourvu
N°2020-CC-07-179 du 17/12/2020	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de mission Développement Economique H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Chargé de mission Développement Economique H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-08-107 du 8 novembre 2017	Cadres d'emplois des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Assistant de Direction (Administratif polyvalent) H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission AG et Mutualisation H/F	Poste Vacant
N°67CC20102022	Cadres d'emplois des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Responsable des Instances H/F	Pourvu

Paraphes	
	JM



N°2019-CC-07-137 du 4 décembre 2019	Grades de Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe OU Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Territorial	B	Temps complet	Responsable du Service Environnement H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	B	Temps complet	Chargé de Projet PCAET H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ou des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Responsable Ressources Humaines H/F	Pourvu
N°2018-CC-06-073 du 30 Mai 2018	Grade d'Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe Territorial		Temps complet	Administratif Polyvalent H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux		Temps complet	Gestionnaire Comptable H/F	Pourvu
N°2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020	Grade de Rédacteur Territorial	B	Temps complet	Animateur Social / Agent Espace France Services Itinérant H/F	Pourvu
N°2020-CC-05-135 du 30 septembre 2020	Grade d'Adjoint Administratif Territorial	C	Temps complet	Animateur Social / Agent Espace France Services Itinérant H/F	Poste Vacant
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ou des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistant Administratif H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux ou des Adjoints Administratifs Territoriaux	B / C	Temps complet	Assistant Administratif H/F	Pourvu

Paraphes	
<i>cy</i>	JM

Filière technique					
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou des Techniciens Territoriaux	A	Temps complet	Directeur Technique - Grands Projets H/F	Pourvu
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadre d'emplois des Ingénieurs Territoriaux ou des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur Pôle Transition Écologique H/F	Pourvu
	Cadres d'emplois des Ingénieurs Territoriaux, des Techniciens Territoriaux, des Attachés Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	A / B	Temps complet	Chargé de mission Transition Écologique H/F	Poste Vacant
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux	C	Temps complet	Ambassadeur de Tri H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux	C	Temps complet	Ambassadeur de Tri H/F	Poste Vacant
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux, des Agents de Maîtrise Territoriaux, des Techniciens Territoriaux, des Adjointes Administratifs Territoriaux ou des Rédacteurs Territoriaux	B/C	Temps complet	Agent Technique H/F	Poste Vacant

Paraphes	
G	JM

Filière médico-sociale					
N°67CC20102022 du 20 octobre 2022	Cadres d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux ou des Attachés Territoriaux	A	Temps complet	Directeur du Pôle Enfance/Jeunesse/Solidarité H/F	Pourvu
N°2018-CC-06-074 du 30 Mai 2018	Grade d'Educateur de Jeunes Enfants Territorial	A	Temps complet	Responsable de la Halte- Garderie H/F	Poste en portage salarial auprès du CDG
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes Enfants Territoriaux	A	Temps complet	Animateur RAM H/F	Pourvu
N°2017-CC-05-057 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture Territoriaux	C	Temps complet	Animateur Halte-Garderie Itinérante H/F	Poste en portage salarial auprès du CDG
Filière animation					
N°2017-CC-07-093 du 24 avril 2017	Cadre d'emplois des Adjoints d'Animations Territoriaux	C	Temps complet	Animateur Halte-Garderie Itinérante H/F	Pourvu

- **ABROGENT** la précédente délibération fixant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à compter de l'entrée en vigueur de la présente,
- **PRÉCISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire pour l'exécution de la présente délibération,
- **PRÉCISENT** que les dispositions de la présente délibération prendront effet à compter du caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
G7	JM

*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

*En Sous-Préfecture le :*     **09 MAI 2023**

*De la publication sur le site internet de la CCSSO :*

**10 MAI 2023**

*Fait à Senlis, le*

**09 MAI 2023**

**Guillaume MARECHAL**

*Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise*



**Jacky MÉLIQUE**

*Secrétaire de séance*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Paraphes	